AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C0724
FR0013030152-FS0394

2 mai 2019

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

LA FRANCAISE DE L'ENERGIE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 30 avril 2019, la société par actions simplifiée Financière Arbevel[1] (20 rue de la Baume, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 8 avril 2019, le seuil de 5% du capital de la société LA FRANCAISE DE L'ENERGIE et détenir, à cette date et à ce jour, pour le compte desdits fonds, 289 021 actions LA FRANCAISE DE L'ENERGIE représentant autant de droits de vote, soit 5,60% du capital et 4,56% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions LA FRANCAISE DE L'ENERGIE sur le marché.

[1] Détenue à hauteur de 37,16% par M. Lalevée et à hauteur de 36,66% par M. Delabare, lesquels ont précisé ne détenir aucune action LA FRANCAISE DE L'ENERGIE à titre personnel.
[2] Sur la base d'un capital composé de 5 152 853 actions représentant 6 336 239 droits de vote.